



Les travaux de la semaine passée



DANS LE MORBIHAN

Grand Prix de Plumelec Morbihan



Epreuve de référence dans le milieu cycliste et classée Coupe de France, le Grand Prix de Plumelec Morbihan se déroule tous les ans, le dernier week-end de mai. Organisée depuis 2006 sous la présidence de David LAPPARTIENT, avec sa fameuse côte de Cadoudal d'une longueur de 1 800 mètres avec une pente moyenne de 6,5 %, que les coureurs doivent monter à 13 reprises assure chaque année à un public toujours très nombreux, un spectacle de haute tenue.

Jacques LE NAY a assisté le 1^{er} juin à la victoire d'une des relève du cyclisme tricolore Benoît COSNEFROY. La course féminine a été emportée par la danoise Cécile LUDWIG.

DELEGATION PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE

Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe des 28 et 29 mai 2019



En sa qualité de membre suppléant de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, Jacques LE NAY a participé les 28 et 29 mai à Zurich aux réunions de la commission Migrations, réfugiés et personnes déplacées chargée d'élaborer des rapports et d'adopter des projets de résolutions et de recommandations dans son domaine de compétences. Jacques LE NAY a notamment participé à plusieurs séquences destinées à sensibiliser les parlementaires quant aux enjeux liés à la situation des migrants et des réfugiés en Suisse, suivies d'un temps d'échange avec les autorités helvétiques et des experts sur la situation et l'intégration des réfugiés et migrants en Suisse.

La commission Migrations, réfugiés et personnes déplacées du Conseil de l'Europe mène ses investigations sur l'ensemble des États membres, et aussi en Suisse, cette séquence constituant l'une des étapes du travail de la commission.

AU PARLEMENT

Questions d'actualité au Gouvernement



Le 28 mai, les sénateurs ont interrogé le Gouvernement à l'occasion de la séance de questions d'actualité ([voir la vidéo](#)).

Sibeth NDIAYE, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, porte-parole du Gouvernement a été interpellée sur les **mesures à prendre après les élections européennes**. Bruno LE MAIRE, ministre de l'Économie et des Finances a été interrogé sur les **suppressions d'emplois à General Electric**. Jacqueline GOURAULT, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales a quant à elle été interpellée sur les **maisons de santé au public**.

La **convocation des journalistes par la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI)**, les **relations entre les communes et l'Office national des forêts (ONF)**, la **rémunération des infirmiers** et les **violences sexuelles dans le monde universitaire** font aussi partie des questions posées aux membres de l'exécutif.

Organisation et transformation du système de santé



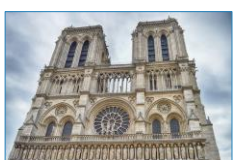
La **commission des Affaires sociales** a examiné le projet de loi relatif à l'organisation et la transformation du système de santé et l'a adopté, profondément amendé. Elle a **privilegié l'incitation des jeunes médecins à un ancrage rapide auprès des territoires**. Elle a réaffirmé son **soutien aux dynamiques locales** plutôt que des schémas homogènes imposés à tous. La commission a également adopté un amendement pour **renforcer la place des élus** dans le pilotage territorial de la santé en confiant la présidence du conseil de surveillance de l'ARS à un élu local. La commission des Affaires sociales a également enrichi le volet numérique pour accélérer notamment le **dossier médical et l'espace numérique partagés**.

La **commission de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable** a auditionné Agnès BUZYN, ministre des Solidarités et de la Santé dans le cadre de ce texte. La ministre a notamment été interrogée sur les dispositions du texte relatives à la **réduction des inégalités territoriales** en matière d'**accès aux soins**. Pour le président de la commission, les **mesures proposées** telles que la suppression du *numerus clausus* et des épreuves classantes, les partages de compétences et délégations de tâches entre professionnels, le développement des CPTS sont **certes utiles mais pas suffisantes**.

Plusieurs **amendements ambitieux et volontaristes** ont été adoptés par la commission **visant à favoriser l'installation des médecins dans les zones rurales, le projet de loi ne prévoyant pas de mesures spécifiques suffisantes**.

Ce texte sera examiné du 3 au 11 juin en séance publique au Sénat. ([en savoir plus](#))

Restauration de Notre-Dame de Paris



Opposé à l'adoption d'une loi d'exception et insistant sur le caractère exemplaire des opérations susceptibles d'être menées pour la reconstruction de l'édifice, le Sénat a adopté, le 27 mai, une version profondément remaniée du projet de loi pour la conservation et la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris et instituant une souscription nationale à cet effet.

Ce projet de loi a pour objet de mettre en place la souscription nationale destinée à financer la restauration de l'édifice, annoncée par le Président de la République au lendemain de l'incendie de la cathédrale.

Le Sénat a ainsi confirmé la suppression de mesures dérogatoires prévues par le projet de loi pour autoriser le Gouvernement à prendre par ordonnances des dispositions visant à adapter la réglementation de droit commun applicable aux opérations de restauration.

« *Le chantier de Notre-Dame est un chantier exceptionnel. C'est la raison pour laquelle il doit être exemplaire. Ce chantier doit devenir une vitrine : une vitrine de notre régime de protection patrimoniale, une vitrine de nos savoir-faire dans ce domaine, bref une vitrine à la hauteur de notre réputation* » a souligné le rapporteur du texte. ([en savoir plus](#))

Lundi 3 juin 2019**À 15 heures et le soir :**

- Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, relatif à l'organisation et à la transformation du système de santé (texte de la commission, [n° 525, 2018-2019](#))

Mardi 4 juin 2019**À 9 heures 30 :**

- Séance de questions orales

À 14 heures 30 et le soir :

- Suite du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, relatif à l'organisation et à la transformation du système de santé (texte de la commission, [n° 525, 2018-2019](#))

Mercredi 5 juin 2019**À 14 heures 30 et le soir :**

- Suite du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, relatif à l'organisation et à la transformation du système de santé (texte de la commission, [n° 525, 2018-2019](#))

Jeudi 6 juin 2019**À 10 heures 30 :**

- Suite du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, relatif à l'organisation et à la transformation du système de santé (texte de la commission, [n° 525, 2018-2019](#))

À 15 heures :

- Questions d'actualité au Gouvernement

À 16 heures 15 et le soir :

- Suite du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, relatif à l'organisation et à la transformation du système de santé (texte de la commission, [n° 525, 2018-2019](#))

Source <http://www.senat.fr/>

Jacques LE NAY - Sénateur du MORBIHAN
E-mail : j.le-nay@senat.fr
Site web officiel : <http://www.jacques-lenay.com/>



Palais du Luxembourg
15, Rue de Vaugirard
75006 PARIS
Tél : 01 42 34 15 42



Permanence parlementaire
5, rue du Docteur Berthy
56240 PLOUAY
Tél : 02 97 11 61 20

Collaborateurs parlementaires
Sarah DAÏRI — Benjamin PERRONNO
Tél : 01 42 34 20 00 — E-mail : j.le-nay@senat.fr

Collaborateurs parlementaires
Vincent COWET — Tél : 06 28 28 74 66
Gwenn LE NAY — Tél : 06 43 66 96 23

Directeur de la publication : Jacques LE NAY, Sénateur du Morbihan
Conception et réalisation : Laurence FANE — laurence.fane@orange.fr